



Nouméa, le 15 avril 2020

Réunion du 15 avril

Le gouvernement a réuni les organisations patronales, les syndicats de salariés, les chambres consulaires et certains syndicats professionnels ce matin à 11 h 00, en présence de Christopher GYGES et d'Eric BACKES, Directeur de la DAE.

Chômage partiel

Le Congrès a adopté le samedi 11 avril 2020 une série de délibérations dont une contenant un nouveau dispositif de chômage partiel spécifique Covid-19.

Concernant les délais de remboursement aux employeurs, le versement CAFAT devrait intervenir sous 2 à 3 semaines.

Il est rappelé que le dispositif n'est à ce jour pas finançable sans une aide de l'Etat. A ce propos, une garantie de l'Etat devrait être voté en Conseil des ministres aujourd'hui puis voté par le Parlement ce week-end.

Le gouvernement réfléchit à une avance au régime Chômage pour faire tampon avant le versement de l'aide de l'Etat. Plus d'informations seront apportées demain lors de la conférence du Président du Gouvernement avec le Haut-commissaire.

L'arrêté précisant la délibération devrait être adopté mardi prochain et sera transmis aux acteurs économiques avant adoption par le gouvernement.

Cet arrêté du gouvernement viendra notamment préciser les points sur l'interdiction de versement de dividendes, notamment en l'ajustant concernant les remontées en compte courant ou remontées à personne morale ou vers personnes physiques qui ne se rémunèrent qu'en dividendes et qui aurait lieu pour aider une entreprise en difficulté.

Réflexion en cours pour les secteurs les plus touchés

Concernant les secteurs d'activités plus durement touchés, une réflexion est en cours de la part du gouvernement pour construire une aide spécifique mais attribuer des aides directes n'est pas dans ses compétences, sauf à passer par un établissement public.

Déconfinement et reprise des activités économiques

Il a été indiqué aux acteurs la stratégie de déconfinement et de reprise des activités économiques qui devrait être annoncée demain, sous réserve d'un maintien de la situation sanitaire sans cas tel qu'aujourd'hui et sous réserve d'ajustements

Il est indiqué que le rapatriement des calédoniens prendra fin le 30 mai. A partir de cette date, le ciel devrait être fermé pour freiner la possible introduction du virus en étanchéifiant la Nouvelle-Calédonie.

Dès lors, les grandes lignes de ce qui pourrait être annoncé demain en matière de reprise des activités économiques et du déconfinement sont :

- Les restrictions de déplacement avec attestation seront levées.
- Les rassemblements jusqu'à 50 personnes seront autorisés, sous condition de la tenue d'un registre (nom, prénom) gardé 4 semaines, pour assurer le suivi des contacts en cas de contamination.
- Les contraintes sur les entreprises et l'activité économique seront levées sous condition d'une application stricte des gestes et mesures barrières :

La doctrine et le principe sera inversé : plus d'interdiction économique mais une liberté d'activité sous condition du respect des gestes barrières.

Il est souligné que les gestes barrières vont devoir s'inscrire durablement dans notre quotidien jusqu'à l'existence d'un traitement ou d'un vaccin.

Pour ce faire, un guide des bonnes pratiques sanitaires en milieu économique devrait être publié par la DTE.

Globalement, le choix a été fait de ne pas fixer de règle stricte, mais de laisser les entreprises adapter leur activité et l'organisation de leur entreprise dans le respect des préconisations de la DTE.

Il est indiqué qu'une reprise sous ces contraintes se fera sans doute pour des entreprises avec une dégradation de leur rentabilité mais elles doivent comprendre que c'est une condition indispensable à la reprise de leur activité.

Il est indiqué qu'il ne sera pas demandé à chaque entreprise d'envoyer à l'autorité compétente un Plan de Continuité d'Activité au préalable de la reprise. Le choix a été fait plutôt d'un guide DTE et de son application par l'entreprise via notamment le dialogue social avec les salariés et les IRP.

Concernant les secteurs fermés administrativement, l'interdiction sera levée sauf pour les bars, discothèques, nakamal, ou salles de spectacle, les cinémas, bingo, casino jusqu'au 30 mai 2020.

Concernant les établissements scolaires et centres de formations, l'interdiction sera levée dès le 20 avril, mais sous réserve des choix fait par les autorités compétentes pour le scolaire, et toujours dans le respect des gestes barrières.

Concernant le transport, la reprise des activités sera aussi autorisée, toujours dans le respect des gestes barrières.

La circulation maritime en eau intérieur territorial et la circulation aérienne domestique seront de nouveau rendu possible sous ce même principe de respect des gestes barrières. La circulation maritime internationale de passager restera fermée.

Concernant les activités qui nécessitent un contact direct (esthétique, coiffure, kiné, etc.), un arrêté sera pris pour préciser la reprise de ces activités particulières, notamment avec des équipements de type masques.

Un arrêté est en cours de signature concernant l'utilisation des masques. Cet arrêté va catégoriser l'usage des masques par type et par activité. L'usage des masques en tissu, pour ces activités de contact par exemple, seront validé par DASS.

Il a été confirmé que les hôtels seront autorisés à rouvrir à partir du 20 avril.

A une question sur les commerces et restaurants, il a été reprécisé que globalement pour la reprise des activités, le choix a été fait de ne pas fixer de règles strictes, mais de laisser les entreprises adapter leur activité et l'organisation de leur entreprise dans le respect des préconisations sanitaires de la DTE.

Tous ces éléments seront précisés dans l'arrêté, sous condition qu'aucun nouveau cas ne soit détecté.

Si l'existence de cas contact ou cas avéré se présente, la puissance publique pourra toujours revenir en arrière et reprendre des mesures de confinement.

[Autres sujets](#)

Un groupe de travail sur l'après Covid19 va être mis en place dès la semaine prochaine. Ce GT concentrera les réflexions, refondation sur le modèle socioéconomique de demain. La crise peut être une opportunité pour changer.

Un travail de dépistage massif avec Province devrait être fait prochainement pour être sûr qu'il n'existe pas de cas locaux.

PROCHAINE REUNION – VENDREDI 17 AVRIL 2020 A 11H